

# Conditions générales

## Conditions générales Defib Belgium SA

### Général

1. Ces conditions s'appliquent sur toutes les offres de Defib Belgium (ci-dénoté "l'utilisateur") et sur la réalisation et exécution de tous les accords de l'utilisateur (explicites ou implicites), n'importe s'ils portent sur la livraison de produits ou de la réalisation de services. Le parti avec qui cet accord est conclu sera désigné comme contrepartie, ce qui peut être un consommateur, une société, une institution et des revendeurs.

Si d'application, ces conditions générales traiteront les termes de contrepartie-consommateur (étant la contrepartie qui n'exerce pas en tant que société ou dans le rôle d'une professions) et contrepartie-revendeur.

2. D'éventuelles conditions générales de la contrepartie ne sont pas d'application et sont rejetées explicitement par l'utilisateur.

### L'accord

3. Chaque offre de l'utilisateur reste sans engagement et l'utilisateur ne peut pas être tenu responsable du contenu publicitaire ou d'autres contenus commerciaux.

4. Un accord entre l'utilisateur et la contrepartie est établi sur base de l'acceptation par écrite d'une offre de l'utilisateur par la contrepartie. Cette acceptation engendre également l'acceptation des conditions générales. Dans le cas d'une acceptation modifiée d'une offre, l'accord ne se fait qu'après l'acceptation des modifications de la part de l'utilisateur.

5. Un accord peut uniquement être modifié de manière écrite.

6. La contrepartie a la possibilité d'annuler un accord. Ceci doit toutefois se faire de manière écrite et peut uniquement se produire à condition que la contrepartie rembourse tous les frais générés et les frais futurs de la part de l'utilisateur – n'importe la raison de l'annulation. Si l'annulation résulte d'un défaut (imputable ou non) de la part de l'utilisateur, cet accord n'est pas d'application.

### Prix et paiement

7. Tous les prix indiqués sont en Euro, hors TVA et d'autres taxes, hors frais d'emballage, de transport et d'assurance, sauf si convenu d'autre manière.

8. Dans le cas d'une augmentation de prix générée par un taux de change différé ou par une autre raison après la date de l'offre de l'utilisateur, l'utilisateur a le droit d'appliquer une augmentation de plus de 2% sur le compte de la contrepartie. La contrepartie-consommateur a le droit d'annuler l'accord pour cette raison.

9. Sur demande de l'utilisateur, la contrepartie est obligée de prévoir des preuves suffisantes du paiement de la valeur de la commande.

10. Le paiement se fait sur base d'une facture. Chaque plainte sur la facture doit être communiquée à l'utilisateur endéans les 8 jours suivant à la date de facturation. Le paiement doit se faire endéans les 14 jours suivant à la date de facturation sans recalcul ou suspension à moins d'une modification de l'accord. A la fin de cette période, la contrepartie reste en demeure, suite à quoi le taux d'intérêt officiel est dû. Les frais de recouvrement hors-légaux sont à titre de la contrepartie, frais qui s'élèvent à au minimum 15% de la valeur principale et les frais d'intérêt dus.

#### Livraison, transfert de risque et force majeure

11. La livraison des produits se réalise dès l'acceptation par la contrepartie, ou dès le moment de la possibilité d'acceptation réaliste. Le risque des produits se transfère à la contrepartie au moment de la mise en transport ou de l'envoi.

12. La contrepartie doit faire part d'une livraison incomplète ou incorrecte endéans les 48 heures à partir du moment de la livraison, manque de quoi la livraison se déclare être faite de manière complète et correcte.

13. Le délai de livraison n'est pas un délai stricte et absolu, ce qui veut dire que l'utilisateur n'est pas en demeure en dépassant le délai de livraison.

14. L'utilisateur fera de son mieux pour livrer les produits dans le délai prévu. En cas de force majeure, l'utilisateur peut élargir le délai pendant six mois et/ou faire de sorte qu'il y ait des livraisons partielles. L'utilisateur ne peut pas être tenu responsable pour d'éventuels dommages de la contrepartie.

15. A la fin de la période de 6 mois comme indiqué dans l'article 14, la contrepartie a le droit de renoncer à l'entièreté ou une partie de l'accord. L'utilisateur n'est pas responsable d'éventuels dommages à titre de la contrepartie résultant de l'annulation.

16. Sous force majeure, nous entendons: tout événement empêchant la réalisation partielle ou complète de l'accord par l'utilisateur et ne dépendant pas de la volonté de l'utilisateur. N'importe s'il s'agit d'un événement prévisible, comme entre autres un manque de livraison vis-à-vis de l'utilisateur, des limitations d'importation ou d'exportation, guerre ou menace de guerre, terrorisme, calamités naturelles, grèves, problème de transport, pertes de produits, feu et vol, y compris les conséquences d'un tel événement.

17. Par manque d'acceptation des produits par la contrepartie, l'utilisateur a le droit de les stocker, de les facturer et d'annuler l'accord. Dans cette situation, la contrepartie est responsable des dommages générés pour l'utilisateur.

#### Réserve de propriété

18. Tous les produits sont livrés à la condition suspensive du paiement des sommes dues ou à devoir par la contrepartie vis-à-vis de l'utilisateur résultant de produits livrés, travaux effectués et des sommes dues résultant de non-réalisation d'obligations de la part de la contrepartie. Il résulte que l'utilisateur reste propriétaire des produits livrés jusqu'au paiement de toutes les sommes dues.

19. La contrepartie n'est pas autorisée d'aliéner les produits qui ont été livrés mais qui n'ont pas encore été payés à l'utilisateur ou de les hypothéquer à des tiers sous nantissement ou un autre droit de sûreté. La contrepartie a uniquement le droit de ce faire après l'accord de l'utilisateur et à condition que l'utilisateur reste propriétaire des produits vis-à-vis du tiers, que la réalisation de la somme due du tiers à la contrepartie soit transférée à l'utilisateur au lieu d'à la contrepartie ou que le tiers se met garant du paiement des produits à l'utilisateur. Dans ce cadre, l'utilisateur est responsable de faire la communication nécessaire pour le transfert de la réalisation de la somme due par le biais de listes de contrepartie-revendeurs comme décrite dans l'article 25.

#### Garantie et responsabilité

20. L'utilisateur même n'assure pas de garantie sur les produits livrés. Cette garantie est réalisée par la garantie du fournisseur vis-à-vis de la contrepartie lors de la livraison. Dans le cas d'un défaut des produits faisant l'objet de la garantie, la contrepartie peut faire appel à la garantie soit chez le fournisseur, soit en renvoyant le produit en question à l'utilisateur avec une description claire et complète du défaut. Ensuite, l'utilisateur enverra la produit au fournisseur sous la garantie, où les frais de transport du produit au fournisseur ne sont pas à titre de la contrepartie.

21. Sous réserve de la législation traitant sur la responsabilité des produits, l'utilisateur n'est pas tenu responsable pour des dommages ou des dommages indirects de la contrepartie ou de tiers résultant de (l'utilisation de) produits de fournisseurs. La contrepartie ne mettra pas en demeure l'utilisateur pour toute réclamation de tiers traitant sur ces dommages. L'utilisateur a aussi le droit de faire appel à cet article pour et à l'aide de subordonnés, de collaborateurs et de ses fournisseurs.

22. Sous réserve d'intentionnalité ou de faute grave, l'utilisateur n'est pas tenu responsable de dommages directs ou indirects résultant (du contenu) des produits réalisé(s) par l'utilisateur ou de ses services réalisés. La contrepartie ne mettra pas en demeure l'utilisateur pour toute réclamation de tiers traitant sur ces dommages. L'utilisateur a aussi le droit de faire appel à cet article pour et à l'aide de subordonnés, de collaborateurs et de ses fournisseurs.

23. L'obligation d'indemnisation de l'utilisateur ne s'élèvera pas à un montant plus élevé que le montant maximal par événement que l'utilisateur peut réclamer vis-à-vis de son assureur de la responsabilité.

24. La contrepartie est elle-même responsable des autorisations nécessaires et/ou des formations (éventuellement) nécessaires pour l'utilisation du produit.

25. Sur demande de l'utilisateur, la contrepartie-revendeur est obligée de fournir une liste des clients qui achètent les produits contenant leur nom, adresse et lieu de résiliation.

#### Droits de propriétés intellectuels et industriels

26. L'utilisateur reste à tout moment propriétaire de ses droits de propriété intellectuelle et industriels des produits qu'il a livrés, y compris entre autres le matériel didactique, les logiciels et les instructions. Il est interdit de les multiplier et de les diffuser sans l'accord préalable de l'utilisateur.

27. La contrepartie ne peut pas revendiquer un droit de propriété intellectuelle ou industriel des produits et ne peut pas enlever ou modifier les indications du produits (droits de marque, noms commerciaux et d'autres droits) de l'utilisateur et des fournisseurs de l'utilisateur.

28. Si la contrepartie ne respecte pas les articles 26 et 27, elle est tenue à payer une indemnisation de € 25.000,00 et elle reste responsable des dommages et des dommages futurs à titre de l'utilisateur, tout comme des dommages et dommages futurs à titre du fournisseur en question.

#### Fin de l'accord

29. L'utilisateur a le droit de mettre fin à l'accord sans intervention judiciaire et immédiatement si (la société de ) la contrepartie

- a. est en demeure sur le paiement de la facture;
- b. est en état de faillite, en cessation de paiement ou en procédure de médiation pour surendettement;
- c. est confrontée à une saisie d'une partie de ou de tous ses biens;
- d. fusionne ou est en état de liquidation;
- e. est placée sous administration forcée ou meurt.

#### Dispositions finales

30. L'invalidité d'une de ces conditions ne résulte pas en une invalidation de toutes les autres stipulations.

31. Tous les accords et ces conditions générales sont soumises au droit néerlandais. Les stipulations de la Convention sur les achats internationaux de marchandises (CISG) et d'autres conventions internationales traitant sur les achats de marchandises.

32. Toute dispute entre l'utilisateur et une contrepartie sera uniquement traitée en première instance par la juridiction compétente dans l'Arrondissement Groningen.

33. Ces conditions générales font objet du droit d'auteur de l'utilisateur. L'utilisation partielle ou complète de ces conditions générales sous accord de la part de l'utilisateur est interdite. Une telle utilisation doit immédiatement prendre fin et génère une amende de € 25.000,00 et une obligation d'indemnisation.